LES MARMOTTES DE SAVOIE

# Archives départementales de la Haute-Savoie

**DOUVAINE - Cote AD 74 - AD74 1500-1900**

Fiche Matriculaire créée

Nom : Moget Surnom :

Prénoms : Nicolas

Numéro matricule du recrutement : 1696

Classe de mobilisation :

## ÉTAT CIVIL.

Né le 24 Avril 1877, à Douvaine, canton de id., département de la Hte Savoie, résidant à Douvaine, canton de id., département de la Hte Savoie, profession de cultivateur, fils de père inconnu et de feue Moget Rose, domiciliés à ", canton de ", département de ".

N°. 82 de tirage dans le canton de Douvaine

## SIGNALEMENT.

Cheveux châtains, sourcils châtains, yeux châtains, front bombé, nez long, bouche grande, menton à fossette, visage plein. Taille : 1 m. 70 cent. Taille rectifiée : 1 m. ___ cent.

MARQUES PARTICULIÈRES :

Degré d'instruction : générale (1). 3 ; militaire (2).

## DÉCISION DU CONSEIL DE REVISION ET MOTIFS.

(Indiquer la nature des dispenses.)

Bon service actif

Compris dans la 1re partie de la liste du recrutement cantonal (___e portion).

## DÉTAIL DES SERVICES ET MUTATIONS DIVERSES.

(Campagnes, blessures, actions d'éclat, décorations, etc.)

Dans l'armée active.

Incorporé au 2e Régiment d'Artillerie le 15 Novembre 189[illegible] N° M.C. 12034 — Arrivé au Corps et 2e Canonnier conducteur matelot le 1er jour. ~~Manquant aux appels du 29 Décembre 1898. Déclaré déserteur le 29 juin 1899. Rentré le 25 juin 1901.~~ Interruptions de service du 29 Décembre 1898 au 24 Juin 1901. Instruction du 7 janvier 1901. Libéré le 27 avril 1904. Certificat de bonne conduite accordé. CR n° 1 le 25

Passé dans la réserve de l'armée active le 27 avril 1904

Dans la disponibilité ou dans la réserve de l'armée active.

Rappelé dans les forces le 20 août 1914. Rappelé et arrivé au corps le 24-11-1914. Parti à l'armée d'Orient le 24-11-1914. Hôpital de Kilendire "dysenterie" le 12-8-16. Hôpital n° 203 à Corinthe le 14-2-1916 pour "dysenterie et mauvais état général". Évacué le 19-11-1916. Hôpital complémentaire n° 2 du 20-11 au 22-11-16. Congé convalescence 28 jours du 22-11 au 16-12-1916. Affecté dans les Réserves au 14e Escadron du Train Hippo.

Numéro au contrôle spécial du recrutement. 346 / 115

Dans l'armée territoriale et dans sa réserve.

Rappelé à l'activité par le décret de mobilisation générale du 1er août 1914 ; arrivé au corps le 7 août 1914. Passé au 14e Escadron du Train le 7 avril 1917 (arrêté). Mis en congé illimité de démobilisation par le 14e Train le 24 janvier 1919. Se retire à Genève. 2e échelon.

33

A accompli une période d'exercices dans l ___ du ___ au ___

Passé dans la réserve de l'armée territoriale le ___

Libéré du service militaire le 10 Novembre 1926

Campagnes c/ l'Allemagne

Intérieur : du 7 août 1914 au 20 août 1914

Intérieur : du 24 nov. 1914 au 3 février 1916

Armées : du 4 février 1916 au 25 nov. 1918

Orient : du 24 nov. 1916 au 13 sept. 1918

Intérieur : du 14 sept. 1918 au 6 avril 1919

Armées : du 7 avril 1919 au 24 janv. 1919

Indication des corps auxquels les jeunes gens sont affectés (3).

Dans l'armée active. 2e Régt d'Art. BA — NUMÉRO au répertoire du corps.

Dans la disponibilité ou dans la réserve de l'armée active. Régiment d'artillerie indigènes [illegible] à Grenoble. REGIMENT D'ARTILLERIE de montagne. 46 — 01616

Dans l'armée territoriale et dans sa réserve. Groupe Territorial du 1er Régt d'Artillerie de montagne 14e Escadron du Train 14e Train H. — 35/10

## LOCALITÉS SUCCESSIVES HABITÉES

PAR SUITE DE CHANGEMENTS DE DOMICILE OU DE RÉSIDENCE.

| Dates. | Communes. | Subdivisions de région. | Domicile ou Résidence. |
|---|---|---|---|
| 7 février 1905 | Versoix, Cn de Genève | Bagnes-Duperret (Suisse) | D. |
| 29 juillet 1908 | Genève 51 rue des Eaux-Vives | (Suisse) | R |
| 8 janvier 1921 | Genève 21 Rue Rousseau | Lyon | R.C. |
| 10 Mai 1923 | Genève 5 rue du Vieux Marché | | R.C |

Conseil n° [illegible]

Comm. [illegible]

## ÉPOQUE

À LAQUELLE L'HOMME DOIT PASSER DANS

| la disponibilité de l'armée active. | la réserve de l'armée active. | l'armée territoriale. | la réserve de l'armée territoriale. | DATE de la LIBÉRATION du service militaire. |
|---|---|---|---|---|
| | ~~1er déc. 1901~~ | 1er 8bre 1911 | 1er 8bre 1914 | ~~1er 8bre 1923~~ |
| | 27 avril 1904 | | 1918 | ~~1925~~ |

ment aux prescriptions de l'instruction du 4 décembre 1850.
rcé ou non exercé. On comprendra comme non exercés tous les hommes n'ayant pas passé au drapeau.
, l'indication à porter est : *Ajourné.*
rter est : *Service auxiliaire.*
rter est : *Mis à la disposition du Ministre de la Marine.* (Art. 4 de la loi.)

COLLATIONNÉ avec les F.M.

*Ce document ne peut être utilisé sans autorisation écrite des Archives départementales de la Haute-Savoie.*

**2011 - Copyright Les Marmottes de Savoie - Les Marmottes de Savoie. Tout droits réservés.**